



PAR COURRIEL

Le 31 octobre 2024

AUX PARENTS DES ÉLÈVES ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL FRÉQUENTANT LES ÉCOLES
PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LA CÔTE-NORD

Objet : Coqueluche et virus saisonniers

Madame, Monsieur,

Coqueluche

La coqueluche continue de circuler sur tout le territoire de la Côte-Nord. Depuis le mois de juin 2024, plus de 400 cas ont été rapportés dans tous les secteurs de la région.

La coqueluche est une maladie des voies respiratoires causée par une bactérie. Elle se transmet lorsqu'une personne malade tousse ou éternue. La maladie débute par des signes et symptômes ressemblant à un rhume, puis elle est suivie de crises de toux persistantes et incontrôlables qui peuvent se terminer par des vomissements. La maladie dure environ de six à dix semaines.

En présence de signes ou de symptômes de la coqueluche, contactez Info-Santé en composant le 811 ou consultez votre médecin de famille ou une clinique sans rendez-vous. La présente lettre devrait être apportée au moment de la consultation ; elle orientera les interventions du médecin, qui, au besoin, pourra recommander un test diagnostique et un traitement antibiotique.

La coqueluche ne justifie pas le retrait du milieu scolaire, cependant, la personne atteinte devrait porter un masque. Si la personne se sent trop malade pour suivre les activités requises, elle doit rester à la maison et aviser l'école. Elle doit également éviter d'être en contact avec des enfants de moins de 12 mois et des personnes enceintes en fin de grossesse puisque les complications de la coqueluche sont plus graves et fréquentes chez les enfants de moins d'un an.

Certaines personnes pourraient recevoir une dose du vaccin contre la coqueluche (ex. : personne enceinte, afin de protéger le bébé à naître). Vous êtes invités à vous assurer que votre vaccination ou celle de votre enfant est à jour. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec le service de vaccination de votre localité.

Virus saisonniers

De plus, avec la saison des virus respiratoires (ex. : grippe, COVID-19) qui débutent, nous vous invitons à consulter le document ci-joint, pour protéger votre santé et celle des autres.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Service de protection des maladies infectieuses
Direction de santé publique de la Côte-Nord